



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2020

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-trois juin deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le premier juillet, à quatorze heures trente, en la salle des fêtes communale, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

N°2020/28

MEMBRES PRÉSENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	POGGI Dominique
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	SUSINI Ange
MIGEVANT Pierre-Jean	ZANETTACCI Alexia
ALESSANDRI Stéphanie	NEGRONI-DESINI Vannina
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	GARIDACCI François
MEMBRES ABSENTS :	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	PAOLI Jean-Paul
ZANNETTI Pierre	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
ALESSANDRI Stéphanie	

OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du CGCT ;

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO). Cette commission doit se réunir dans le cadre de l'attribution des marchés publics à procédure formalisée.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est présidée par le Maire ou son représentant et est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose que la CAO soit établie pour toute la durée du mandat.

Les élus présents procèdent en conséquence à l'élection des membres de la CAO suivant les dispositions susvisées.

Suite au dépouillement, sont proclamés membres de la CAO les élus suivants :

Président : Monsieur le Maire, François GARIDACCI.

Titulaires	Suppléants
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Jérôme ALESSANDRI
Alexia ZANETTACCI	Lucie FRIMIGACCI
Dominique POGGI	Pierre ZANNETTI

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PROCLAME les membres susvisés membres de la commission d'appel d'offres ;

DIT que celle-ci est instituée pour toute la durée du mandat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 12

Le Maire,
François GARIDACCI

